



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE LIGUE POITOU-CHARENTES DE VOILE

CLUB ORGANISATEUR	YACHT CLUB CLASSIQUE - N° 17064
LOCALISATION	Baie de La Rochelle – Pertuis Breton
DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE	MISE EN BOUCHE 2010
DATE	Du 01 / 05 / 2010 au 02 / 05 / 2010
ANNEXE A L'AVIS DE COURSE Yacht Classique	



RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS:

Voir Avis de Course général

1. REGLES

Les règles de course qui sont modifiées sont mentionnées par les instructions de course générales consultables sur le site YCC et par les annexes aux Instructions propres à la régata.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à **Bertrand KERRAND** :

bertrand.kerrand@wanadoo.fr

Au plus tard le 15/04/2010.

4 DROITS D'INSCRIPTION :

La somme de **20 €** par personnes à bord prenant le repas d'ARS en RÉ sera demandée au plus tard le **15/04/2010**, après quoi les pénalités prévues par l'avis de course général seront appliquées. Les frais de port seront à régler selon tarifs négociés. (Tarif basse saison)

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Le 30/04/2010 à partir de 17h00 avant le briefing de 18h00.

Sortie du bassin des Chalutiers à La Rochelle, de 16h30 à 19h00 le 30/04/2010

Sortie du bassin des chalutiers, de 05h00 à 07h30 le 01/05/2010

5.2 Jauge et contrôle : Selon décision du comité de jauge

5.3 L'heure prévue du 1er signal d'avertissement de la première course est fixé à **10h30 le 01/05/2010**

5.4 Vers 17h00 début du chenalage vers ARS EN RE pour les petits tirants d'eau et 17h15 pour les plus de 2.m jusqu'à 19h40.

5.5 Vers 20h30 : Repas du soir à la salle des fêtes municipale, proclamation des résultats.

5.6 Sortie du bassin d'ARS EN RE, de 06h00 à 07h35 le 02/05/2010.

5.7 L'heure prévue du 1er signal d'avertissement de la course du jour est fixé à **10h30 le 02/05/2010**

Suivant, les annexes aux instructions de course.

5.8 Entrée au bassin des chalutiers à La Rochelle de 17h45 à 20h15 le 02/05/2010, puis proclamation des résultats si deux régates ont été courues, et pot de fin de Week end.

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

6.1 *Prescription FFVoile :*

Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.

6.2 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7 PARCOURS

Les parcours de type côtiers sont définis par les Instructions de course

8 CLASSEMENT

Les modalités de classements de l'épreuve sont définies par l'Avis de Course général et par les Instructions de course générales.

Fait à La Rochelle le 27 Janv. 2010

Autorité organisatrice :

YACHT CLUB CLASSIQUE

Commissaires généraux :

Michel VILLENEAU et Bernard BALLANGER

Président du comité de course :

Alain CHENAIS

Présidente du comité de réclamation :

Claude HARLE

Président du comité de jauge :

François FREY



Régate : MISE EN BOUCHE 2010

Épreuve ne comptant pas pour le Challenge Classique Atlantique 2010

Dates : 01 et 02 Mai 2010

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Nom du skipper :	Prénom :	
Adresse :		
N° de licence :		n° de téléphone:
Nom du bateau :		Rating :

Équipiers :

Nom	Prénoms	N° de licence	Certificat médical	
1			*Oui	Non
2			Oui	Non
3			Oui	Non
4			Oui	Non
5			Oui	Non
6			Oui	Non
7			Oui	Non
8			Oui	Non
9			Oui	Non
10			Oui	Non

- Entourer oui ou non
- Certifié exact le :/...../ 2010

Signature du Skipper

ARS EN RE

Port de Plaisance

Informations pratiques

46°12',8 N - 1°30'5 W - Carte SHOM 6521 -

Distances :

St Martin 9 M - La Rochelle 20 M - Olona 25 M -

Approches de jour :

Bouée du Rocha, bouée du Bûcheron. Accès du Port d'Ars en Ré par le Fier d'Ars par Align. Lum. A 265 ° porté sur la carte et qui fait passer au Sud de la bouée noire marquant le Banc du Bûcheron. Un autre align. Lum. Antérieur et postérieur à 232 ° conduit au Port d'Ars. Des bouées non lumineuses balisent le chenal.

Approches de nuit :

Fier align au 265 ° : Feux antérieur (F.iso.b.4s), Feu postérieur (F.dir.iso.v.4s) - Port align.au 232° : Feux antérieur et postérieur (F.scint.b.), Forts courants à l'entrée du Fier par marée.V.E.

Amer :

A 1 M clocher d'Ars peint en noir.

Fonctionnement :

Mairie : 13 Rue du Havre

17590 Ars en Ré

Tél : 05.46.29.40.21

Fax : 05.46.29.46.30

Mail : arsenre@mairie17.com

Capitainerie : Quai de la criée

17590 Ars en Ré

Tél : 05.46.29.25.10

Fax : 05.46.29.66.91

VHF. Canal 9

E-mail : port.arsenre@mairie17.com

Bureau du Port : Quai de la Prée

Tél : 05.46.29.08.52 Ouvert en saison.

Ouverture saison :

Capitainerie et bureau du port : Vacances de Pâques, JF et WE, entre Pâques et le 15 juin et du 15 juin au 15 septembre.

Horaires en fonctions des marées (2 h avant et après pleine mer dans la limite de 8 h 00 à 22 h 00).

Ouverture hors saison :

Uniquement capitainerie du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30.

Fermeture des écluses des bassins (bassin de la Crieé et de la Prée) à partir du coefficient de 80 et plus. Toute l'année sauf WE / JF, vacances de Pâques et du 15 juin au 15 septembre (renseignements à la capitainerie).

Maître de port : Mr Patrick HERAIL



Affaires Maritimes : (La Rochelle) Tél : 05.46.28.07.07

Gendarmerie : (St Martin de Ré) Tél : 05.46.09.21.17
Poste saisonnier Ars Tél : 17

Sauvetage : CROSS ETEL VHF 16 ou Tél : 02.97.55.35.35
Pompiers d'Ars Tél : 18.

Météo : Affichage tous les matins à la Capitainerie et au Bureau du Port
Rép. météo Tél : 31 01

Equipement :

Capacité totale du PORT : 550 places à flot et échouage.

Bassin de chasse de la Criée : 252 places à flot sur ponton

Bassin de chasse de la Prée : 134 places à flot sur ponton

Chenal avant port : 115 places échouage, bouée ou à couple

Chenal de la fabrique : 50 places échouage bouée.

Accueil :

Bassin de chasse de la Criée : ponton H, 30 places à flots sur catways, longueur max 13,00 m et 28,00 mètres de ponton sans catways (amarrage à couple), T.E max 2 m.

Bassin de chasse de la Prée : ponton D, 56 mètres de pontons (amarrage à couple) T.E max 1.80 m.

Chenal avant port : quai nord-est 2 échelles marquées visiteurs, échouage fond vase à couple, T.E.max 2.00 m.

Heures d'accès :

Bassin de la criée : côté du radier + 2,50 m, 3 h 00 av et ap pleine mer suivant T.E.

Bassin de la criée : côté du radier + 3.00 m, 2 h 30 av et ap pleine mer suivant T.E.

Chenal d'accès : Se renseigner à la Capitainerie.

Mouillage d'attente dans la baie du Fier d'Ars, devant la pointe de la Patache.

Services :

Eau douce, électricité à quai et ponton-Grue 5 Tonnes "privée ", 1 cale de carénage, 1 cale de réparation et de mise à l'eau.

Sanitaires bassin de la Criée : 9 WC, 9 douches, 1 sanitaire handicapé.

Sanitaire bassin de la Prée : 3 WC, 4 douches.

Club :

Cercle Nautique d'Ars en Ré - Tél : 05.46.29.23.04

Communications :

Office de Tourisme - Tél : 05.46.29.46.09.